

Réunion de la Commission de Suivi de Site
SPECIALTY OPERATIONS France – Melle

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

À NIORT (79)

Vendredi 5 décembre 2025 – 10 heures

Le 5 décembre 2025 s'est tenue à la Préfecture des Deux-Sèvres à Niort, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARTHOLE, riverain, la réunion de commission de suivi de site (CSS) pour le site SPECIALTY OPERATIONS FRANCE de Melle.

Liste des participants

Collège « Administration de l'État »

M. VAUTIER	Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres
Mme COUTY	Adjointe, UD 17/79 DREAL
Mme BELLY	Inspectrice de l'environnement, UD 17/79 DREAL
M. BRUNET	Préfecture - Bureau de la Sécurité Civile et de la Défense Nationale
M. BON	DDT

Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »

M. RAGOT	Communauté de Communes Mellois en Poitou
M. GRIFFAULT	Mairie de Melle

Collège « Exploitant »

M. M.B	Directeur
M. P.P	Responsable HSE

Collège « Salariés »

M. A.C	Salarié
M. R.B	Salarié

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

M. BARTHOLE	Riverain, Président de la CSS
M. CHATELIN	Riverain
M. FURSTOSS	Association Deux-Sèvres Nature Environnement
Mme PAILLAUD	Association Citoyen pour l'information
Mme VARENNE	Association Citoyen pour l'information

Collège « Personnalités qualifiées »

Commandant DUMAS	SDIS
Capitaine SIMONNEAU	SDIS

Secrétariat de la commission

Mme CHAMPAGNE	Cheffe du Bureau de l'environnement, Préfecture des Deux-Sèvres
M. CAILLAUD	Bureau de l'environnement, Préfecture des Deux-Sèvres
Mme ZANETTI	Bureau de l'environnement, Préfecture des Deux-Sèvres
M. BILLAUDEAU	Bureau de l'environnement, Préfecture des Deux-Sèvres

Ordre du jour

- Présentation du bilan du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 par l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 par l'exploitant
- Questions diverses

10 heures – Début de la réunion

M. BARTHOLE ouvre la séance.

Présentation du bilan par l'inspection des installations classées

Mme BELLY indique que le bilan présenté couvre la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Durant cette période, deux visites d'inspection ont été réalisées, l'une le 5 novembre 2024 et l'autre le 15 avril 2025. Toutes les deux ont donné lieu à des constats favorables ainsi qu'à des constats nécessitant des actions correctives, sans proposition de suites administratives.

Le dossier de réexamen IED – BREF WGC reçu début 2024, accompagné du rapport de base, est en cours d'instruction. Suite à la publication des conclusions sur les meilleures techniques disponibles pour le secteur chimique et de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2024 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations du secteur de la chimie relevant du régime de l'autorisation, l'exploitant envisage une demande de dérogation concernant l'émission de composés organiques volatils (COV).

Présentation du bilan par l'exploitant

M. le Directeur souligne, en préambule, une baisse durable des volumes d'activité de l'entreprise, affectée par une forte concurrence chinoise et le ralentissement des marchés du bâtiment et de l'automobile, malgré la stabilité de l'agrochimie et une légère croissance en cosmétique. Les investissements, bien que contraints depuis 2024, sont nécessaires en raison de nouvelles réglementations comme la directive IED.

M. le Responsable HSE présente le site de Melle, classé Seveso seuil haut. Il emploie 140 personnes et exporte 97 % de sa production. L'entreprise, certifiée ISO 9 001, ISO 14001, ISO 45001 et EFfCI, fabrique deux gammes de produits. Des investissements de 440 000 euros visent à réduire les risques, tandis que 25 millions d'euros ont été affectés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement. La modernisation de la station de traitement des effluents, réalisée entre 2017 et 2022, a amélioré la qualité des rejets. Un Système de Gestion de la Sécurité certifié est mis en place pour prévenir les accidents majeurs.

M. BARTHOLE s'enquiert de l'état de la concurrence sur le marché du produit IRIS.

M. le Directeur répond que l'entreprise est, pour l'instant, le seul acteur sur ce marché, mais que des concurrents tendent à émerger en Inde et en Asie.

Mme PAILLAUD s'interroge sur les conséquences de la baisse d'activité sur l'emploi et demande le nombre d'accidents du travail recensés cette année.

M. le Responsable HSE répond que les données sur les accidents du travail ne sont jamais présentées dans cette instance.

Mme BELLY ajoute que cette présentation ne relève pas des obligations réglementaires de la commission.

M. le Directeur précise que le projet IRIS a permis une augmentation des effectifs opérationnels, notamment des opérateurs et des techniciens. L'entreprise compte actuellement 145 salariés, soit une augmentation de dix personnes sur les trois dernières années et qu'il n'est pas envisagé d'aller au-delà, en raison de la mouvance actuelle des marchés.

M. FURSTOSS demande pourquoi il est nécessaire de distribuer les sulfates d'ammonium sur une zone aussi étendue.

M. le Directeur explique que l'utilisation de cet engrais n'est pas constante tout au long de l'année. Afin d'optimiser la vente de sa production, l'entreprise dispose d'un large périmètre de distribution.

M. le Responsable HSE précise que l'entreprise ne gère pas la distribution elle-même, mais passe par un prestataire spécialisé.

M. FURSTOSS demande si le bureau de la CSS a eu une activité en 2024.

M. BARTHOLE répond que cette activité se limite à la réunion annuelle.

Mme COUTY ajoute que le bureau reçoit le projet d'ordre du jour, sur lequel il doit émettre un avis et peut proposer l'ajout d'autres points.

Mme PAILLAUD souhaite obtenir un état des lieux du cours d'eau, proche de l'étang.

M. le Responsable HSE explique que des analyses d'indices hydrobiologiques (faune et flore) sont réalisées dans le cours d'eau, à l'entrée de l'étang. Les espèces identifiées sont ensuite comparées à un référentiel. Depuis la mise en service de la nouvelle station, une amélioration de la qualité de l'eau rejetée peut expliquer une certaine stabilité des résultats de ces analyses.

M. A.C, salarié du site, indique, par ailleurs, que les membres de la CSSCT de l'entreprise, veillent à la santé des salariés. Ainsi, des bilans sur les risques et les accidents, accompagnés d'analyses de causes, sont réalisés tous les deux mois en CSSCT. Au-delà de la santé et de la sécurité des salariés, la CSSCT œuvre également à la protection de l'environnement.

10 heures 55 – Clôture de la réunion

Niort, le 17/07/2026

Le président de la CSS,

M.BARTHOLE